

La programmation de la visite vous sera proposée à réception du bon de commande (un bon de commande par demande de classement) accompagné du règlement.



**Par courrier**  
4 avenue Aristide Briand  
40000 Mont de Marsan



**Par mail**  
[meuble@landesattractivite.com](mailto:meuble@landesattractivite.com) / 05 58 06 89 89

## Identification du propriétaire

Nom/Prénom du propriétaire .....

Adresse complète .....

Code Postal/Ville .....

Téléphone/Mail ..... Mail .....

Nom du mandataire (le cas échéant) .....

Téléphone/Mail du mandataire (le cas échéant) ..... Mail .....

## Identification du meublé

**Type**  
 Appartement  Studio  Maison ou villa

Adresse complète : .....

Etage (si appartement) : .....

Code Postal/Ville : .....

Superficie : ..... m<sup>2</sup>

**Classement actuel**  
 Non classé  1\*  2\*  3\*  4\*  5\*

Nombre de pièces d'habitation : .....

**Classement demandé**  
 1\*  2\*  3\*  4\*  5\*

Capacité demandée : .....

## Vos disponibilités

Vos périodes de disponibilité		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Nom du technicien et date de visite validée
	.....	Matin				
	Après midi					

## Mode de règlement

Le coût de la prestation est de **216.00 € TTC** à régler soit :

 **Par chèque**  
Libellé à l'ordre de Landes Attractivité,  
à joindre avec la commande par courrier

 **Par virement bancaire**  
Sur le compte CA  
IBAN : FR76 1330 6009 3723 1251 3851 982  
BIC : AGRIFRPP833  
Joindre un justificatif de virement bancaire avec la commande

Signature du demandeur

Signature de l'agent de Landes Attractivité

## Validation

Classement obtenu à l'issue de la visite  
Pour une capacité de (nombre de personnes) \_\_\_\_

J'accepte l'avis de classement mentionné ci-dessus :

Oui

Non

Je souhaite recevoir le rapport de visite par :

Courrier

Mail

## Conditions générales de prestation

Tarif pour toute visite effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024

Le coût de la prestation est de 180.00 € HT, soit 216.00 € TTC (consulter les conditions tarifaires pour plusieurs visites à effectuer).

### Informations générales

Les prérequis pour obtenir un classement en meublé de tourisme :

- ✓ Répondre à la définition d'un meublé de tourisme (article D324-1 et D324-2 du Code du tourisme)
- ✓ Avoir une surface habitable de 12 m<sup>2</sup>, ou 9 m<sup>2</sup> si la cuisine est séparée (surface sans salle d'eau et WC) pour un logement d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes.
- ✓ Avoir une salle d'eau et des WC à l'intérieur du logement.

La prestation comprend le contrôle d'un meublé en vue de l'obtention de son classement en étoile, le traitement administratif du dossier en vertu des réglementations en vigueur et la délivrance de la décision de classement.

La durée de la visite est estimée à 1h30 par structure.

L'application de la grille d'évaluation peut nécessiter le recours à la prise de photographies du logement aux fins de pièces justificatives en cas de non-conformité lors de la visite de classement. Ces pièces font parties du dossier administratif relatif aux données collectées et sont traitées comme suit.

A réception du bon de commande d'une visite et de son paiement, Landes Attractivité s'engage à satisfaire la demande dans un délai de 3 mois maximum. Ce délai inclus le délai légal d'un mois pour la remise du rapport de contrôle.

Droit d'accès et de rectification des informations nominatives concernant le propriétaire : celui-ci a 15 jours pour signifier son désaccord après la visite.

Le jour de la visite, le logement doit être rangé, propre, équipé comme si le logement accueillait des locataires (à l'exception des matelas qui seront nus avec le linge de lit à côté).

### Modalités d'annulation ou report de visite

Le propriétaire s'engage, en cas d'empêchement à prévenir Landes Attractivité (LA) 7 jours avant le rendez-vous. Une autre date lui sera proposée.

En cas d'annulation non communiquée par le propriétaire à LA dans ce délai, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

### Les modalités de réclamations

En cas de désaccord avec le résultat de la visite de contrôle, le propriétaire ou son mandataire peut le signifier dans ce document. Il peut également porter réclamation dans un délai de 15 jours dès réception du dossier complet de classement. La date de la décision de classement déclenchant le délai légal de 15 jours pour porter réclamation. Toute réclamation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Landes Attractivité. Elle doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé, la date de la visite et le motif précis de la réclamation. Landes Attractivité s'engage à ne pas formaliser la proposition de classement avant la constatation de l'absence de recours pendant ce délai de 15 jours.

## La confidentialité des données

Pour remplir ses obligations légales et ses missions de service public, Landes Attractivité collecte et traite diverses données, et les conserve en tant que de besoin dans le respect de la réglementation en matière de prescription.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de M. Bouyrie Hervé, responsable du traitement, sur place ou par écrit en s'adressant à Landes Attractivité - 4 avenue Aristide Briand - 40000 MONT-DE-MARSAN, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 Mont de Marsan Cedex) que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

NB : le classement en meublé de tourisme est indépendant de toute autre démarche commerciale.

Conditions tarifaires des visites de classement de meublés du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 hors tarif préférentiel avec partenaires

Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 180 € HT, soit 216 € TTC par meublé, pour un propriétaire ayant 1 ou 2 meublés à classer. Un tarif dégressif sera appliqué selon (cf le tableau ci-dessous) si les visites sont réalisées le même jour.

Nombre de meublés à visiter	Total TTC
1 visite	216.00 €
2 visites	432.00 €
3 visites	604.80 €
4 visites	799.20 €
5 visites	993.60 €
6 visites	1080.00 €
Au-delà de 6 visites, tarifs sur devis	

Fait à Mont de Marsan le 08/01/2024

Sandy CAUSSE  
Directrice



En signant ce bon de commande je reconnais avoir pris connaissance des tarifs, des modalités et des conditions générales de prestation concernant la procédure de classement d'un meublé de tourisme et les accepte.